Annexe 1 - Message de Monsieur Bruno Le Roux, ministre de l'Intérieur, à l'occasion de l'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés en 2016 dans l'accomplissement de leur devoir

Début de citation :

"Aujourd'hui, et comme chaque année au mois de février, partout dans le pays, nous sommes rassemblés pour rendre hommage aux femmes et aux hommes de la Gendarmerie nationale qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs missions.

C'est là un moment important qui rappelle tout ce que la Nation doit aux gendarmes, comme aux policiers : le courage, le dévouement, la force d'âme, le sens de la fraternité qui sont les vôtres, ainsi que les sacrifices auxquels vous consentez afin de défendre nos libertés et de protéger les Français en toutes circonstances, au quotidien comme dans les pires situations de crise.

Un pays sans souvenir n'a pas d'avenir ; une nation sans mémoire n'a pas d'imagination. La grande famille de la Gendarmerie le sait mieux que quiconque, elle qui honore tous les ans, avec pudeur et sincérité, la mémoire des siens morts en service.

En entrant dans la Gendarmerie nationale, vous avez embrassé une histoire glorieuse, faite de loyauté et de fidélité, une histoire intimement liée à celle de notre pays. Nombreux sont vos camarades qui, en son nom, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, se sont battus et, parfois, sont tombés. Au-delà de la Gendarmerie, c'est la Nation tout entière qui a aussi le devoir de ne pas oublier.

L'année dernière, année tragique, quatorze gendarmes ont perdu la vie en allant au bout de leur engagement, au bout de leur devoir. Ils étaient de tous les coins de France, de métropole comme d'outre-mer. Ils avaient entre 18 et 55 ans. Chacune de leur histoire personnelle était singulière. Ils incarnaient la Gendarmerie dans toute la richesse de ses spécialités : gendarmerie d'active ou de réserve ; brigade territoriale, fluviale ou motorisée ; PSIG ou antenne GIGN ; membre d'un Peloton de gendarmerie de haute-montagne ou bien d'un détachement aérien de Gendarmerie.

Tous représentaient l'excellence de votre institution et la noblesse de votre engagement. Ils se sont sacrifiés pour leur pays.

J'ai notamment une pensée particulière pour le capitaine Alain NICOLAS et le chef d'escadron Christian RUSIG, pris pour cible et tués parce qu'ils étaient gendarmes, parce qu'ils représentaient la République, parce qu'ils incarnaient la volonté de servir et de protéger.

Aux familles et aux proches de vos quatorze camarades, je veux dire ma compassion et mon soutien. Cette pensée, je l'élargis bien sûr à tous les militaires qui ont été blessés en service. Je leur adresse à tous mes vœux de prompt rétablissement.

Au cours de ces deux dernières années, endeuillées par le terrorisme, l'engagement de la Gendarmerie a été total. Face à la menace et à la tragédie, contre toutes les violences et toutes les insécurités, vous avez fait preuve d'un professionnalisme et d'un sang-froid admirables. Vous êtes notre bouclier, le bras armé de la République.

Où que vous serviez, quelle que soit la nature de votre engagement, vous avez et vous aurez toujours mon entier soutien dans les missions difficiles et indispensables que vous accomplissez.

Pleurez vos camarades morts. Chérissez leur mémoire. Entretenez leur exemple. Et soyez fiers d'eux. Soyez fiers de servir au sein de la Gendarmerie nationale, comme la République est fière de pouvoir compter sur des femmes et des hommes tels que vous."

Fin de citation.

Annexe 2 – Discours du général de corps d'armée jacques HEBRARD, commandant la région de gendarmerie Hauts-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord-Pas-de-Calais

Seul le prononcé fait foi.

Début de citation :

"C'est avec une émotion contenue mais profonde que nous venons de rendre hommage à celles et ceux qui en 2016, sont tombés dans l'accomplissement de leur devoir.

Je vous remercie de vous être associés à ce moment de recueillement qui reste un temps fort dans la vie de notre institution.

Comme chaque année, depuis 1993, cette cérémonie est l'occasion d'honorer la mémoire des militaires de la gendarmerie qui ont donné leur vie pour la France.

Elle revêt cette année un relief particulier pour les gendarmes de la région de gendarmerie Hauts-de-France, encore meurtris par l'accident survenu le 23 décembre 2016 sur la commune Berneuil en Bray (60) au cours duquel trois de leurs camarades du PSIG de MERU ont laissé leur vie.

Unis par le coeur et la pensée, nous témoignons à travers cette cérémonie, notre solidarité avec les familles des victimes, avec leurs camarades, durement éprouvés par ces drames qui nous rappellent à chaque fois combien le métier de gendarme est périlleux.

Mes pensées se tournent également vers celles et ceux qui ont été blessés au cours de l'année dans le cadre de l'exercice de leur mission de sécurité publique et dont les cicatrices post-traumatiques, ne se referment pas aussi facilement que l'on voudrait bien.

Parlant de son père, Albert Camus disait que les héros ont notre langage, nos faiblesses, nos forces. Leur univers n'est ni plus beau, ni plus édifiant que le nôtre. Mais eux, du moins, courent jusqu'au bout de leur destin et il n'est même jamais de si bouleversants héros que ceux qui vont jusqu'à l'extrémité de leur passion.

Héros ordinaires, les gendarmes ont cette force de pousser leur engagement jusqu'au sacrifice ultime. Confrontés quotidiennement à l'imprévu, à la violence, ils placent leur action de sécurité au service de la collectivité et acceptent les risques liés à l'exercice de leur métier, fondant leur idéal de service sur le don de soi et l'esprit de sacrifice.

A chaque fois qu'un gendarme tombe en mission, c'est toute la famille gendarmerie qui est endeuillée. Malgré le chagrin qui nous étreint, nous relevons à chaque fois la tête et puisons dans leur exemple la force pour poursuivre encore plus ardemment notre mission au service de la France et des français.

Je profite de l'occasion qui m'est donné pour souligner le rôle tenu par les associations de retraités, des amis de la gendarmerie qui perpétuent ce devoir mémoire en concourant à la rénovation de nos bâtiments funéraires ainsi qu'à l'organisation des manifestations patriotiques.

En récompensant les Maréchaux des logis-chefs Romain TAISNE, Wilfried LEMEREZ, le gendarme Olivier DELIN pour leur engagement, Monsieur le directeur de cabinet, vous êtes venus rappeler la confiance et l'espoir que placent les autorités et la population en la gendarmerie. Dans une société en manque de repères, le gendarme constitue indéniablement une référence solide qu'il nous faut entretenir collectivement. Nous avons le devoir de protéger nos gendarmes et de ne pas rester dans l'angle mort de la sécurité.

C'est dans ce contexte que notre directeur général a décidé d'une série de réponses graduées destinées à renforcer la protection de nos casernes, à garantir la sécurité de nos gendarmes et de leur famille tout en répondant aux nouvelles menaces, notamment terroristes.

A cet égard, les mesures du plan pour la sécurité publique annoncées par le Ministre de l'intérieur constituent un pas supplémentaire et complémentaire vers l'aboutissement de cet objectif commun qui depuis juin 2016 s'est traduit par l'accélération du rythme des livraisons de nouveaux équipements de protection, la réalisation d'opérations de sécurisation de nos emprises, l'adaptation de notre capacité d'intervention ainsi que le développement d'une application d'alerte pour les personnels et leurs familles.

Parce que le système d'armes de notre institution repose sur les femmes et les hommes qui se dévouent à leur mission, parfois au risque de leur vie, nous restons attentifs à l'évolution de leurs conditions de sécurité et partant, les renforçons dans l'exercice quotidien de leur mission de sécurité publique et capitalisons sur l'avenir.

Fin de citation.

Annexe 3 - Grades, prénoms, noms, affectations des militaires de la gendarmerie décédés en 2016 dans l'accomplissement de leur devoir

- Major Hocine Rebiha, 41 ans, de la brigade fluviale de gendarmerie de Noyon, mort en service le 20 février 2016 ;

- Major Sébastien Conard, 41 ans, de la brigade motorisée de Beaune, mort en service le 10 avril 2016 ;

- Lieutenant-colonel Jean-Christophe Royer, 49 ans, du détachement aérien de gendarmerie de Tarbes, mort en service le 20 mai 2016 ;

- Chef d'escadron Dominique Jamet, 48 ans, du détachement aérien de gendarmerie de Tarbes, mort en service le 20 mai 2016 ;

- Capitaine Christophe Cavailles, 45 ans, du peloton de gendarmerie de haute-montagne de Pierrefitte-Nestalas, mort en service le 20 mai 2016 ;

- Capitaine Lionel Loussalez-Artets, 43 ans, du peloton de gendarmerie de haute-montagne de Pierrefitte-Nestalas, mort en service le 20 mai 2016 ;

- Capitaine Alain Nicolas, 38 ans, de l'antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale d'Orange, mort en service le 21 mai 2016 ;

- Major Jean-Christophe Bochet, 38 ans, de la brigade motorisée de Modane, mort en service le 6 juillet 2016 ;

- Chef d'escadron Christian Rusig, 55 ans, de la brigade territoriale autonome de Tarascon-sur-Ariège, mort en service le 27 novembre 2016 ;

- Maréchal des logis-chef Florian Gustave, 25 ans, du peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie de Méru, mort en service le 23 décembre 2016 ;

- Gendarme Yassaad Boumssimrat, 26 ans, du peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie de Méru, mort en service le 23 décembre 2016 ;

- Gendarme Théo Delpierre, 18 ans, du peloton de surveillance et d'intervention de gendarmerie de Méru, mort en service le 23 décembre 2016 ;

- Adjudant-chef Régis Kessler, 30 ans, de la brigade territoriale autonome de Matoury, mort en service le 23 décembre 2016 ;

- Adjudant-chef de réserve Dominique Salvadé, 51 ans, du détachement de surveillance et d'intervention de la réserve de Besançon, mort en service le 30 décembre 2016."

Annexe 4 – Remise de médailles de la sécurité intérieure (MSI) et de médaille pour actes de courage et de dévouement

☛ La médaille pour actes de courage et de dévouement

La Médaille d'Honneur pour Actes de Courage et de Dévouement récompense toute personne qui, au péril de sa vie, se porte au secours d'une ou plusieurs personnes en danger de mort. Elle peut être également être attribuée collectivement aux unités d'intervention et de secours avec, pour les personnels en service au moment des faits récompensés, le port d'une fourragère tricolore.

Les bénéficiaires:

Les premières médailles d'honneur pour actes de courage et de dévouement, appelées médailles de sauvetage, ont été décernées sous Louis XIV et sous Louis XVI, mais ce n'est que le 28 juin 1816 que le Roi Louis XVIII en organise l'attribution. Décernée par le Ministre de la marine afin de récompenser les marins qui se signaleraient par leur dévouement pour sauver les personnes ou les biens exposés à périr dans les flots, cette récompense honorifique pouvait être portée à la boutonnière, suspendue à un ruban tricolore.

Le 31 janvier 1833, une circulaire ministérielle autorise le Ministère de l'Intérieur à décerner une médaille destinée à récompenser le courage et le dévouement des personnes qui, au péril de leur vie, en ont sauvé d'autres.

La Médaille de Sauvetage prendra, par décret du 16 Novembre 1901, le nom de Médaille d'Honneur pour Actes de Courage et de Dévouement.

Le critère à retenir pour l'octroi de la médaille pour actes de courage et de dévouement est la notion de risque certain encouru par le sauveteur à l'occasion d'un acte précis de courage et de dévouement.

Les grades :

La Médaille d'Honneur pour Actes de Courage et de Dévouement comporte 7 échelons :

- Une Lettre de Félicitations pour, en principe, un premier acte de Sauvetage
- Une Mention Honorable pour des actes reconnus déjà méritoires
- La Médaille de Bronze,
- La Médaille d'Argent de 2 e classe
- La Médaille d'Argent de 1ère classe
- La Médaille de Vermeil
- La Médaille d'Or.

La Médaille de Bronze est décernée lorsque le sauveteur a réellement risqué sa vie, ou lorsque, s'il a couru des risques moindres, il est déjà titulaire d'une Lettre de Félicitations ou d'une Mention Honorable.

La Médaille d'Argent est décernée exclusivement aux titulaires de la Médaille de Bronze qui ont, à nouveau,

fait preuve de courage et d'abnégation.

La Médaille de Vermeil est décernée, avec une grande réserve, pour les actes d'une grande intrépidité, ainsi qu'aux titulaires d'au moins deux Médailles d'Argent.

La Médaille d'Or est attribuée aux personnes ayant rendu, à plusieurs reprises, des services exceptionnels à ses concitoyens. Elle n'est cependant généralement accordée qu'à titre posthume.

☛ La médaille de sécurité intérieure

Créée par décret du 28 mars 2012, la médaille de la sécurité intérieure est destinée à récompenser les services particulièrement honorables, notamment un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, une action humanitaire ou l'accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal de service, rendus par toute personne, au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un engagement citoyen ou bénévole, pour des missions ou actions signalées relevant de la sécurité intérieure.

Ce champ couvre notamment les domaines de la sécurité publique, de la sécurité civile, de la sécurité routière et, plus largement, les politiques publiques mises en œuvre par le ministère de l'intérieur (corps préfectoral, administration centrale et territoriale, immigration, intégration, asile...).

Conditions de nomination :

Cette distinction comporte 3 échelons : bronze, argent et or, ainsi que des agrafes.
Elle est décernée sans condition d'ancienneté, le choix de l'échelon étant déterminé en fonction de la nature des mérites à récompenser et sur le fondement d'un rapport circonstancié et motivé.

Les récipiendaires sont de nationalité française ou étrangère et interviennent à titre professionnel ou bénévole, dans les domaines suivants :

- la défense des institutions et des intérêts nationaux ;
- le respect des lois ;
- le maintien de la paix et de l'ordre public ;
- la protection des personnes et des biens ;
- la prévention, la médiation, la lutte contre l'exclusion, l'aide aux victimes ou l'aide au bénéfice d'une action humanitaire.

Organisation des promotions :

La médaille de la sécurité intérieure est décernée deux fois par an, au 1er janvier et au 14 juillet, par arrêté du ministre de l'intérieur.

Les récipiendaires

Médaille pour actes de courage et acte de dévouement

Maréchal des logis-chef Romain TAISNE (Escadron de gendarmerie mobile de Valenciennes) :

« Le dimanche 9 octobre 2016 à 11h30, en position de repos, le gendarme Romain TAISNE et son beau-frère sont alertés par des appels au secours provenant d'un péniche amarrée au niveau du canal de Bouchain dans le département du Nord. Repérant deux personnes immergées en grande difficulté, le gendarme TAISNE leur jette une corde et plonge dans les eaux froides du canal. Ne parvenant pas à hisser la première victime qui a perdu connaissance, il décide avec le concours de la seconde victime de serrer le septuagénaire jusqu'à l'arrivée des secours qui les délivreront d'une eau à 14 °. En arrêt cardio-respiratoire, le marinier accidenté est médicalisé sur place avant d'être évacué vers le centre hospitalier de Valenciennes . Le gendarme Romain TAISNE a fait preuve, en la circonstance, d'un sens élevé du devoir et d'un réel mépris du danger pour sauver cet homme d'une mort certaine. »

Médaille de sécurité intérieure

Gendarme Olivier DELIN (Brigade de proximité de Ghyvelde):

« S'est distingué de septembre 2015 à mars 2016 en faisant preuve d'une très grande disponibilité et d'une belle énergie dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine au sein d'une unité très impactée par ce phénomène du fait de sa situation géographique. Pendant prés de six mois, plus de 200 escortes ont été réalisées. Des centaines de migrants ont ainsi pu être remis à la police aux frontières de Coquelles (62) dans le cadre de la législation en vigueur. »

Maréchal des logis Wielfried LEMEREZ (Centre de soutien automobile de la gendarmerie annexe de Calais) :

« Sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de l'antenne de Calais du centre de soutien automobile de la gendarmerie d'Arras, a fait preuve de détermination et d'un engagement sans faille sur le plan du soutien opérationnel. Supportant ainsi quotidiennement plus d'une quarantaine de véhicules supplémentaires depuis le début de l'année 2015, a su s'adapter rapidement à cette situation et fournir une aide précieuse aux unités de la GM engagées dans la mission de lutte contre l'immigration clandestine à Calais. »

Annexe 5 – Monographie de la région de gendarmerie Hauts-de-France

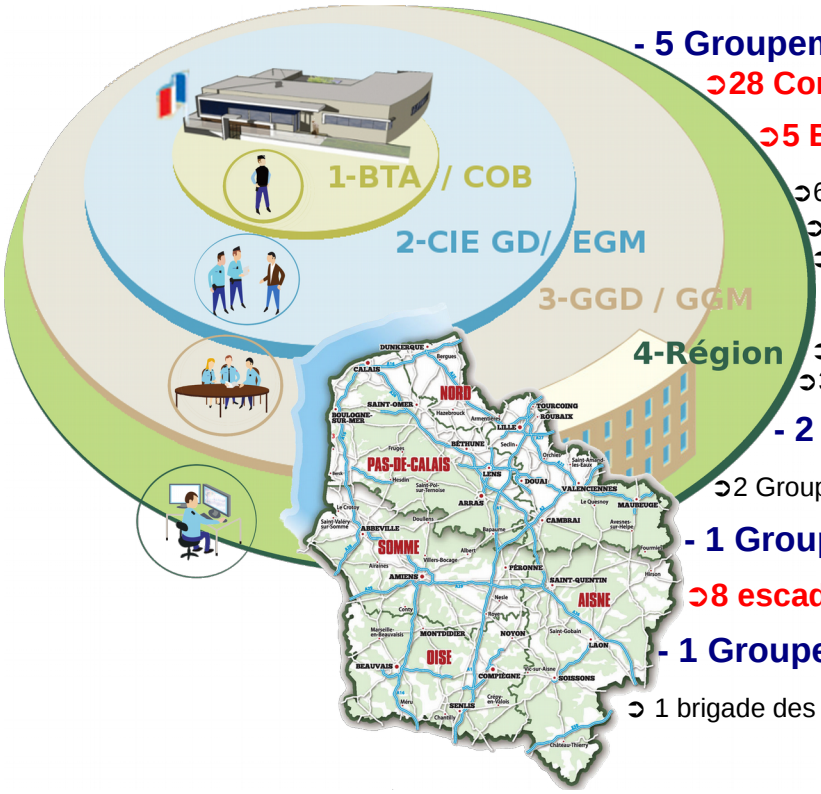

- 5 Groupements de gendarmerie départementale

- **28 Compagnies**
- **5 Escadrons de sécurité routière**
- 68 Communautés de brigades
- 52 Brigades autonomes
- 33 Pelotons de surveillance (5 SABRE)
- 1 Peloton de surveillance nucléaire
- 1 Brigade nautique côtière
- 2 Brigades fluviales
- 3 Cellules d'observation et de surveillance

- 2 Sections de recherches

- 2 Groupes d'observation et de surveillance

- 1 Groupement de gendarmerie mobile

- **8 escadrons**

- 1 Groupement des forces aériennes

- 1 brigade des transports aériens

337 casernes

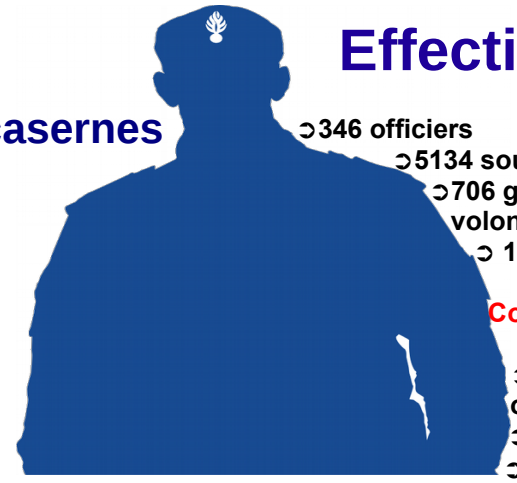

Effectif total : 6340

- **346 officiers**
- **5134 sous-officiers**
- **706 gendarmes adjoints volontaires**
- **154 personnels civils**

Composantes de la réserve :

- **1811 réservistes opérationnels**
- **60 réservistes citoyens**
- **4 services civiques**